



Les nouvelles grilles des auxiliaires.

Depuis le 30 mars, de nouvelles grilles ont été imposées aux auxiliaires suite à un référendum ; grilles plébiscitées par 90% des agents concernés à en croire un tract d'un autre syndicat.

Problème. Nous n'avons pas eu accès aux résultats de cette consultation.

La position de ce syndicat est louable et pleine de bonne volonté, ils veulent réduire le nombre de journées travaillées à 5 par semaine, soit !

1. Par contre, il faut bien faire les 34h12 par semaine, soit 6h84 par jour minimum.

On peut se poser la question, quelle sera l'amplitude de la journée de travail? La Direction ne fera pas de cadeaux et il faudra bien que l'agent fasse au moins, tous les jours, 6h84.

2. Jusqu'au 30 mars, Un auxiliaire n'avait « qu'un avantage ». Il générait des repos et il les avait à sa disposition. En fin d'année, il touchait des heures supplémentaires ou bien celles-ci lui étaient versées sur son CET majorées à 5%, comme tous les autres agents classés.



Demain, fini ! Toutes les heures que l'agent fera seront graphiquées. Alors, il est vrai que cette année, les grilles étant mises en place fin mars, les compteurs démarrent avec un « surplus » de 4 mois. Nous verrons l'année prochaine. Mais bon, si les agents concernés l'ont demandé à 90%, la CGT mettra tout en œuvre pour aller dans leur sens.

En revanche, depuis quelques mois, ce même syndicat nous attaque sur l'accord d'entreprise du 15 mai 2013 qui indiquait « *La proportion de week-end susceptible d'être travaillés sur les grilles des CR Auxiliaires (position VT) est définie en fonction du besoin lié à l'offre de service, mais ne peut dépasser deux samedis travaillés sur 3* ».

Cet accord reprend, pour ce qui est des samedis travaillés, l'**accord de 1997**. De plus, les grilles auxiliaires prévoient bien des périodes d'alternances entre samedi repos et samedi travaillés. Donc l'accord était appliqué mais avec une certaine limite.

TRAVAILLER PLUS POUR TRAVAILLER PLUS



Depuis le 30 mars 2015, le syndicat FO, en dépit des accords d'entreprise, impose à l'ensemble des auxiliaires :

- 2 samedis de travail pour 1 samedi de repos
- Et surtout
- 1 dimanche de travail pour 3 de repos

Rappel, l'accord du 11 juin 1997 prévoyait « 1 dimanche en position VT sur 4 ou sur 5 en fonction de la variation de l'offre de service ». Mais bon, si 90% des agents concernés le demandent....

Autre danger pour le futur, le report du RH, après un dimanche travaillé, sur un jour de la semaine et non plus sur un samedi.

Depuis toujours, la CGT se bat pour que le samedi suivant un dimanche travaillé soit positionné en RH et pour que le quota de dimanches travaillés ne soit pas dépassé. Il semblerait qu'au travers de ces nouvelles grilles auxiliaires, la Direction ait réussi à tordre un autre syndicat que le nôtre et à faire « péter » ces gardes fous.

Les « dispos » qui crient le plus en prise de service n'ont pas forcément raison !

Est-ce la fin d'un samedi sur deux et d'un dimanche sur 4 pour l'ensemble du personnel roulant ?

A plus ou moins long terme, nous en sommes certains.

A suivre....

NEGOCIATIONS ANNUELLE OBLIGATOIRES (NAO)

Mardi 24/03/2015, s'est tenu la 4^e réunion de négociations.

Lors de cette réunion, la direction devait répondre aux demandes exprimées lors de la dernière réunion par les organisations syndicales.



Malheureusement, aucune nouvelle proposition n'est venue égayer cette dernière réunion. Pour étayer sa très/ trop faible proposition d'augmentation de notre pouvoir d'achat, notre Directeur a invoqué les difficultés que connaîtrait l'entreprise TaM ????????

Par l'utilisation de cette petite phrase, on a vraiment eu l'impression que notre Directeur nous prenait pour des nigauds et des benêts. Nous lui avons alors demandé quelles étaient ces difficultés :

- Manque d'usagers ?
- Manque de recettes ?
- Manque d'implication des salariés ?
- Manque de PV ?
- ?

Très embêté pour répondre (car aucun des arguments cités ci-dessus ne sont vrais), notre Directeur a fini par avouer que c'était bien la Métropole qui demandait à durcir les conditions des subventions allouées a TaM.■

La vérité, c'est que des millions d'euros manquent au budget de la Métropole sur d'autres postes (notamment par le tour de vis demandé aux Agglos, Métropoles et autres collectivités) et que c'est en grande partie sur TaM que celle-ci compte les récupérer. Evidemment puisque nous sommes les seuls à être extrêmement rentable.



Cerise sur le gâteau, notre Directeur attend (officiellement...) un audit qui n'arrive jamais, parce que « vide ». Il compte demander à ses troupes (c'est à dire les salariés qu'il vient ouvertement de trahir), un regain de productivité !!!!!!!!!!!!!

Deuxième argument de la Direction :

Etant donné que les subventions de l'Agglo sont indexées sur l'inflation et que celle-ci est en baisse, il est normal que ces subventions baissent aussi..... (Devons-nous en conclure que les salariés doivent baisser aussi leur rentabilité ????)

Ceci, n'en déplaise à une certaine cadre, nous l'avons bien compris et bien intégré, même si on pourrait lui répondre que ce ne sont ni les salariés ni les syndicats qui ont négociés la DSP.

Ce que nous avons aussi bien compris et bien intégré, c'est que nous sommes la variable d'ajustement entre Transdev et la Métropole et ça, cette personne semble l'occulter ou même simplement le comprendre. Il est vrai que lorsque l'on a la possibilité de négocier son salaire à la (très forte) hausse directement avec ses amies de la Direction, c'est plus facile pour dire aux autres d'accepter les miettes..... Mais après cette petite mise au point, revenons à nos moutons.

La TaM est très performante, nous ne voyons donc aucune raison pour ne pas être considéré à ce titre, salarialement parlant ?

Puisque nous ne pourrions pas être augmentés par les NAO (Mr JL Frizot restera «le» Directeur qui n'aura rien donné aux salariés de TaM !), nous avons officiellement demandé à notre Directeur de renoncer à sa part variable (sa prime pour bons et loyaux services rendus à la Métropole) qu'il devrait toucher pour l'année 2015.

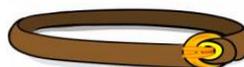
Réponse officielle de sa part : **ce n'est pas un sujet !**

Donc, en clair, serrez-vous la ceinture mais moi.....NON !

Juste pour info :
**1500 euros/mois (salaire moyen 1 collège)
plus 0,3% = + 4,5 euros/mois.**

12000 euros/mois (salaire le plus haut de TaM) +0,3% = 36 euros/mois.....

**Ceinture du
Directeur TaM**



**Ceinture des
agents TaM**



Voilà pourquoi pour 6 euros/mois tout compris et parce que nous ne sommes pas des mendiants, la CGT envisage fortement de ne pas signer l'accord NAO 2015.

DROIT D'ALERTE

Lors de la séance extraordinaire du Comité d'Entreprise du 26 Février les élus CGT ont voté un droit d'alerte suite à la suppression de 6 postes dans l'entreprise, et les emplois qui vont avec (des secrétaires, agents de maîtrises et ingénieurs).



Les élus CGT ont mandaté un expert, afin de vérifier si d'autres solutions ne sont pas envisageables. Ce dernier a demandé d'auditer les responsables de la Métropole, pour avoir une vision globale et réelle de la situation.

La Direction comme à son habitude, a décidé de passer outre, même si aucune décision n'est votée par le Comité d'Entreprise, elle aurait décidé de lancer les procédures de licenciements.

Alors le Comité d'Entreprise se verrait dans l'obligation de lancer une procédure de délit d'entrave auprès du TGI.



Le Congé Individuel de Formation (CIF)

Si vous voulez faire un congé individuel de formation, et si vous avez des difficultés à monter votre dossier, la CGT peut vous aider, contacter vos élus CGT afin de convenir d'un rendez-vous.

Montpellier le 07 avril 2015

N'attendez pas !
Organisons-nous !
Syndiquez-vous !



www.cgt.fr